



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 05 décembre 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Michèle DEPREUX, Karine GUICHON, Céline HAUMONT, Chantal MASSENOT, Messieurs Maurice BERTHO, Alexis BOURSE, Yves COULON, Olivier HAAS, Christophe HECKING, René LEVESQUE, Lionel MORICE

Pouvoir : Régis BOUILLON à Chantal MASSENOT
Sylvie SUREAU à Yves COULON
Marylène BIZEUL à René LEVESQUE

Secrétaire de séance : Chantal MASSENOT

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025
- N° 2025.49 – La Fédé – Convention et budget prévisionnel 2025
- N° 2025.50 – Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- N° 2025.51 – Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- Questions Diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du mardi 18 novembre 2025.

DELIBERATION N° 2025-49 – La Fédé – Convention 2025 et Budget Prévisionnel

Suite aux explications de la Fédé quant à l'augmentation de la participation de la commune sur l'exercice 2025 (baisse du nombre d'enfants, diminution de l'aide de la CAF, clé de répartition des charges), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'objectifs 2025 et autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à hauteur de 59 139.53 €.

Il a toutefois été stipulé à La Fédé que le budget prévisionnel devait être présenté à la Commune en début d'année, idéalement avant le vote du budget primitif. La Fédé s'est engagée pour 2026, à transmettre les chiffres en février.

DELIBERATION N° 2025-50 – Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Comme chaque année, afin d'éviter toute rupture de paiement des factures d'investissement, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits votés sur l'exercice précédent.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025-51 – Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Il est proposé de relever les plafonds de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise afin de ne pas avoir à reprendre la délibération tous les trois ans.

En effet, l'IFSE doit être revu tous les trois ans afin de vérifier qu'elle est toujours en adéquation avec le poste de chaque agent et chaque délibération relative au RIFSEEP doit être validée en amont par le Comité Social Territorial Départemental du Centre de Gestion.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus concernés étudieront les différentes options de la proposition d'URBAE concernant les travaux à venir rue Paul Ladmirault.
- Cap Atlantique interviendra sur le réseau d'eau pour chemiser certaines canalisations afin de refaire l'étanchéité ainsi que sur une dizaine de tabourets. La durée des travaux est estimée entre 2 et 3 semaines début 2026.

- Transformation de la maison sise 7 rue de Maupertuis en logements sociaux : une première réunion s'est tenue vendredi 12 décembre avec l'architecte et l'ensemble des artisans. Les travaux débuteront à la mi-janvier. La réception est estimée début 2027.
- Anciens gîtes : de nouveaux volets en aluminium seront posés en janvier et, si la météo le permet, les huisseries extérieures seront repeintes au printemps.
- Bulletin Municipal : distribution prévue le samedi 27 décembre

La séance est levée à 20 heures 35

Le Maire,
Bernard LE GUEN

